

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 20 décembre 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 13/12/2017
Présents : 18	<i>L'an deux mille dix-sept et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 1	<b>Présents :</b> Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Guillaume DALERY, Francis BOUTES, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Marilène FAIVRE, Bernard ROUANET, Michel SALLES
Votants: 19	
Pour: 19	
Contre: 0	<b>Représentés:</b> Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS
Abstentions: 0	<b>Présents non votants :</b>
	<b>Excusés:</b> Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Yves ROBIN, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	<b>Absents:</b>

**Objet: Montant et modalités de versement des participations 2018 des membres du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles au titre du Programme d'Intérêt Général (PIG)**

Le débat d'orientations budgétaires a fixé, pour l'exercice 2018, le montant des participations des communautés de communes comme suit :

- au titre de l'accompagnement et du suivi du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter au Pays », une participation financière à hauteur de 1 € par habitant.

Afin de faciliter la trésorerie du Syndicat Mixte, le règlement unique des communautés de communes pourrait intervenir avant le 15 février, étant précisé que la base retenue est la population déclarée au titre de la DGF 2017 de l'exercice précédent, selon le tableau joint.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'accepter le montant et les modalités de paiement de la participation pour 2018 des communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical accepte le montant et les modalités de paiement de la participation pour 2018 des communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 20 décembre 2017.

Le Président,  
Jean ARCAS

